



Fiche technique

# UNISPRO PLONGE MANUELLE



Lavage de la vaisselle à la main

Produit possédant le label écologique de l'Union Européenne accordé aux produits qui satisfont aux exigences environnementales sous le numéro d'enregistrement : **EU Ecolabel : FR/019/021**

**Le flacon 1L PET peut être rechargé par le bidon de 5L.**

**Stockage**  
Stocker à l'abri du gel.

### Mode d'emploi

Dosage de 0,05 à 0,1 %.



#### Vaisselle peu sale

Diluer 2,5 ml de produit pour 5L d'eau  
(1/2 cuillère à café)



#### Vaisselle sale

Diluer 5 ml de produit pour 5L d'eau  
(1 cuillère à café)

Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée, soit 45°C, afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

### Conditionnements

Carton de 2 bidons de 5L;  
Carton de 12 flacons de 1L PET

### Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore
- pH : 5,8 - 6,8
- Densité : 1,02 - 1,04

### Précautions

#### Usage professionnel uniquement

Éviter les projections oculaires.  
Un lavage efficace ne nécessite pas une quantité de mousse importante. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur.  
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

### Sécurité selon FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2.  
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)2 54 60 61 62 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.  
Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.  
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

28-02-23

Ind. 1 ■

